



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 70555

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à l'annonce qu'il a faite le 27 mars 2001, de « propositions pour l'enseignement des langues vivantes au lycée », étant l'une de ses priorités, demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui préciser l'état actuel d'application de sa décision, « dès la rentrée 2001 », tendant à ce que l'enseignement de l'arabe comme troisième langue vivante soit proposé partout où la présence de professeurs de cette langue le permettrait, en commençant par la classe de terminale.

Texte de la réponse

A la rentrée 2001, l'arabe est enseigné dans 128 lycées d'enseignement général et technologique. Ces chiffres sont en légère hausse par rapport à ceux de la rentrée 2000. S'agissant des effectifs en langue vivante 3, on constate une progression d'environ 4 entre les rentrées 2000 et 2001 : on est en effet passé de 1 858 élèves étudiant cette langue l'année dernière à 1 932 élèves durant la présente année scolaire. Au baccalauréat de la session 2001, les candidats ont également été plus nombreux qu'à la session précédente. Cette croissance du nombre d'élèves s'accompagne d'une augmentation du nombre d'enseignants de la discipline : tous niveaux confondus (collège, lycée), on compte actuellement 195 professeurs d'arabe contre 158 il y a seulement deux ans. Les instructions ministérielles concernant le développement de l'étude de la langue arabe au lycée, développées dans la circulaire n° 2001-083 du 11 juin 2001, restent d'actualité et il conviendra d'examiner avec attention l'évolution des effectifs d'arabisants dans les prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70555

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7184

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1555